Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de TOULON

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022- 07 - 13

Nombre de Conseillers 33

Séance du 5 juillet 2022 Diffusée en direct sur la chaine youtube de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

En exercice : 33

L'an deux mille vingt deux, le cinq juillet,

Présents : 24 Représentés : 9

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER

réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de

Monsieur le Maire.

OBJET:

Etaient présents: Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints: Mesdames GOHARD, SAMAT, VANPEE Messieurs

CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SURVEILLANCE ET DE GARDIENNAGE <u>Conseillers Municipaux</u>: Mesdames AIELLO Béatrice, CIDALE Amandine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PEYRARD Christian, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :

ATTRIBUTION

<u>Adjoint</u>: Madame Pascale GUIROU (procuration à Monsieur Frédéric HERBAUT)

AUTORISATION DE SIGNER

<u>Conseillers Municipaux</u>: Mesdames Helen ETCHANCHU (procuration à Monsieur Pascal CORDEIL), Laura GENEVOIS (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER), Sabine GIACALONE (procuration à Madame Christine ORSINI), Corinne ROCHE-SANNA (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Messieurs Olivier AÏSA (procuration à Madame Andrée SAMAT), Jacques LEPACHELET (procuration à Monsieur Jean-Michel VALENTIN), Yohann PAMELLE (procuration à Monsieur le Maire), Jean-Paul ROCHE (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur: Madame Christine ORSINI

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20220705-DEL20220713-DE Date de télétransmission : 07/07/2022 Date de réception préfecture : 07/07/2022 Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2022-04-21 en date du 12 avril 2022, le Conseil Municipal a décidé le lancement d'une consultation pour des prestations de surveillance et de gardiennage sur les ports de plaisance de la Commune et dans le cadre des manifestations et évènements organisés par la Commune

Dans ce cadre, il a été lancé, sous la forme d'un appel d'offres ouvert une consultation allotie comme suit :

- Lot 1 : Prestations de surveillance et de gardiennage pour les ports de plaisance (Montant maximum annuel : 36 000 € H.T)
- Lot 2 : Prestations de surveillance et de gardiennage des animations, manifestations et évènements divers (Montant maximum annuel : 53 000€ HT)

Monsieur le Maire précise que la durée du marché est d'un an à compter de sa notification, reconductible deux fois. Les marchés sont passés sous la forme d'accord-cadre.

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé, le 7 avril 2022, aux organes de publication suivants :

- BOAMP (profil acheteur)
- Site TÉD JOUE
- Site internet de la Commune

La date limite de réception des offres était fixée au 9 mai 2022 à 16 h Quatre candidats ont déposé un dossier (3 candidats pour les 2 lots et un candidat pour le lot n°1 seulement).

Lors de sa séance du 25 mai 2022, la Commission d'Appel d'Offres a attribué à l'UNANIMITE, l'ensemble des lots, comme suit :

Lot 1 : Prestations de surveillance et de gardiennage pour les ports de plaisance

➤ AIS pour un montant de 27 620,71 € pour la simulation de commande type (Détail Quantitatif Estimatif)

Lot 2 : Prestations de surveillance et de gardiennage des animations, manifestations et évènements divers

➤ Société DSG pour un montant de simulation de commande type (Détail Quantitatif Estimatif) de 5 620,72 €

Vu le Code de la Commande Publique, Vu les articles L1414-2 et L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date 25 mai 2022

> Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20220705-DEL20220713-DE Date de télétransmission : 07/07/2022 Date de réception préfecture : 07/07/2022

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, par :

28 voix POUR

5 ABSTENTIONS

(Messieurs Yvan MAUBE, Dominique HOCQUET, Gilles STOPPOLANI, Mesdames Mireille NEVIERE-MAESTRONI, Corinne ROCHE-SANNA (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET))

Adopte l'exposé qui précède,

Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 mai 2022, d'attribuer les marchés aux candidats ci-dessus désignés,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marchés correspondants et toutes les pièces s'y rapportant

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Ainsi fait et délibéré Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20220705-DEL20220713-DE Date de télétransmission : 07/07/2022 Date de réception préfecture : 07/07/2022